

DIRECTION GENERALE DES DOUANES



**NOTE D'INFORMATION N° 367/MPMB/DGD/DU 10 DEC 2014**

Objet : Mode opératoire du module de gestion et de suivi des chèques dans le SYDAM WORLD.

Afin d'assurer une gestion optimale et un suivi des paiements par chèques à la Recette Principale des Douanes (RPD), j'ai l'honneur d'informer l'ensemble du service et des usagers de la mise en production dans le SYDAM WORLD du module de gestion et de suivi des chèques.

Par conséquent, tout rejet de chèque pour les motifs suivants :

- Défaut de provision,
- Compte tiré bloqué,
- Numéro de compte invalide
- Signature non conforme,
- Absence d'image scannée,
- Données faciales invalides,
- Chèques normes anciennes

Entraînera le blocage automatique du déclarant, 24 heures après notification du rejet par la BCEAO.

Le débloqué se fera automatiquement après régularisation du chèque rejeté, conformément à la circulaire n°1673/MPMB/DGD du 16 avril 2014.

J'attache du prix au strict respect de la présente et toute difficulté d'application me sera signalée d'urgence.

Le Directeur Général des Douanes

**Col. Major. Issa COULIBALY**

Administrateur Général des Services Financiers  
Officier de l'Ordre National